

Annexe au rapport « Infobest Palmrain – participation au fonctionnement 2023 et 2024 »

Dans la convention 2023 - 2025, la part française du financement annuel de l'instance se répartit de la manière suivante :

Partenaire cofinanceur	Participation annuelle	Soit en %
CeA	65 539,08 €	48,02 %
Région	28 452,17 €	20,85 %
Etat	21 812,00 €	15,98 %
Saint-Louis Agglomération	13 305,99 €	9,75 %
Mulhouse Alsace Agglomération	5 237,46 €	3,84 %
ComCom Sundgau	2 123,30 €	1,56 %
Total	136 470,00 €	

Les déficits 2023 et 2024 à prendre en charge par la partie française représentent 22 513,06 €.

En appliquant le taux d'intervention de la convention, la répartition de ces déficits entre partenaires français devrait donc être la suivante (montants à verser en 2025, conformément aux décisions du Comité directeur de l'instance) :

Partenaire cofinanceur	Participation annuelle	Soit en %
CeA	10 810,77 €	48,02 %
Région	4 693,97 €	20,85 %
Etat	3 597,59 €	15,98 %
Saint-Louis Agglomération	2 195,02 €	9,75 %
Mulhouse Alsace Agglomération	864,50 €	3,84 %
ComCom Sundgau	351,20 €	1,56 %
Total	22 513,06 €	

A cela s'ajoute une dépense qui n'était initialement pas prévue dans le budget 2025 de l'instance : les frais de renouvellement du serveur informatique (commun ETB/Infobest). Le coût de ce serveur est pris en charge intégralement par la Région Grand Est, ce qui représente une somme de 8 431 €. En contrepartie, la Région ne participe pas au financement des déficits 2023 et 2024.

L'Etat a confirmé, en dépit de nombreuses alertes au plus haut niveau, ne pas être en mesure de contribuer financièrement aux déficits 2023 et 2024.

En dehors de ce partenaire, et de la Communauté de communes du Sundgau, dont le montant serait très faible, tous les financeurs de l'Infobest Palmrain verseront une contribution en 2025 afin de prendre part aux déficits 2023 et 2024. Ces contributions sont en ligne avec le taux d'intervention de chaque partenaire dans la convention 2023-2025.

Les contributions constitueront au final une somme proche de celle attendue au titre des déficits 2023 et 2024 (21 890 € au lieu des 22 513,06 € attendus).

Le plan de financement des déficits 2023 et 2024 et du nouveau serveur devrait être le suivant :

Partenaire cofinanceur	Participation 2025	Soit en %
CeA	10 764,00 €	49,17 %
Région	8 431,00 €	38,52 %
Etat	0,00 €	0,00 %
Saint-Louis Agglomération	2 194,00 €	10,02 %
Mulhouse Alsace Agglomération	501,00 €	2,29 %
ComCom Sundgau	0,00 €	0,00 %
Total	21 890,00 €	

En fonction du déficit constaté en fin d'année 2025, une nouvelle répartition devra intervenir début 2026, tenant compte à la fois des sommes déjà versées en 2025 et de la question du serveur (dont 2/3 du coût devront, d'une manière ou d'une autre, être supportés par les partenaires allemands et suisses de l'instance).